

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »

Nyon, le 2 novembre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 11 octobre 2022 pour examiner le postulat de M. Jacques Hanhart. Étaient présent·e·s Mesdames Marina Alberti, Armelle DuPasquier, Laure Damtsas, Laetitia Hediger et Brigitte Perez (en remplacement de Véronique Olsen) et Messieurs Alex Braunwalder, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Jacques Hanhart et Sacha Soldini. Avant le début de la séance, selon les disponibilités de chacune et chacun, une large majorité de la commission s'est rendue sur la parcelle n°39, objet du postulat.

Pour rappel, le postulat « Verdissons la Ville » du Conseiller communal Jacques Hanhart demande à ce que la parcelle n°39 dont la Ville est propriétaire (entre la Rue du Collège et la Rue Delafléchère) soit transformée et une zone publique verdoyante (à l'heure actuelle, il s'agit d'un parking d'une quinzaine de places). En complément de ceci, le postulant souhaite :

- Une étude du sous-sol romain sur la parcelle (de nombreux vestiges ont été trouvés à proximité directe)
- Réaffecter aux riverain·e·s les places de parkings publics existantes à la Rue du Collège et supprimer la circulation sur cet axe

Introduction et état des lieux

Sans rentrer dans les détails, il est avéré que cette partie de la Ville contient de nombreux vestiges romains et il n'est donc pas exclu que la parcelle soit concernée. Lorsque l'on consulte le plan de la Ville de Nyon de 1806, on remarque qu'un jardin figurait sur cette parcelle, face à l'ancien Collège, construit en 1790. Plus tard et de mémoire de certain·e·s commissaires, cette parcelle servait de cour au collège des filles (l'arrivée des écoles secondaires mixtes dans le canton de Vaud n'intervient qu'en 1956). La commission n'est pas parvenue à dater le moment où cette parcelle est devenue un parking, mais elle suppose que cela s'est fait dans la deuxième moitié du XXe siècle, lorsque le nombre de voitures a considérablement augmenté¹.

¹ En 1950, selon les chiffres de l'OFS et l'OFROU, il y avait 251'952 véhicules à moteur en circulation en Suisse. Ce chiffre grimpe à 858'882 en 1960, à 1'666'143 en 1970 et à 2'121'366 en 1975.

Une question est vite apparue aux commissaires : est-ce que la Municipalité a une vision ou position à propos de cette parcelle ? En relisant le préavis n°213/2020 à propos de la rénovation de l'école du Centre-ville et de la salle de gymnastique – projet d'envergure à proximité de cette parcelle n°39 – la commission constate que le périmètre du projet n'inclut pas ce terrain et qu'il n'en est pas fait mention.

Dans le préavis n°217/2020 sur le plan d'affectation « Vieille-Ville », cette parcelle a été brièvement évoquée dans le cadre d'une réponse à une opposition au plan d'affectation : « *La parcelle N° 39 a effectivement été un jardin mais elle a toujours été ceinturée de murs. Elle n'a jamais constitué un espace libre, une respiration dans le tissu bâti. Par conséquent, l'espace rue a toujours été construit. Le PA propose une construction sur cette parcelle, poursuivant ainsi le front bâti* ». Hormis ces quelques lignes, nous n'avons donc pas de position claire de la Municipalité sur l'avenir de cette parcelle. La commission pense qu'il n'y a jamais eu de réelle réflexion autour de ce lieu et que ce postulat est une bonne opportunité pour la mener.

Discussion

La commission est unanime : cette parcelle mérite qu'on s'y intéresse. Elle se situe en plein dans la vieille ville, près d'une école et des commerces. L'idée générale d'enlever le parking de cette parcelle a rencontré l'approbation de toute la commission. Ensuite, le débat a tourné autour d'un point : « que veut-on à cet endroit ? »

La proposition du postulant d'en faire une zone publique verdoyante en cohérence avec la Vieille Ville a reçu un accueil favorable d'une large majorité de la commission. Plusieurs idées ont été évoquées pour enrichir le postulat² : végétalisation urbaine avec zones ombragées, potagers urbains, buvette en été, déplacement de la fontaine, ateliers participatifs avec les habitant-e-s à proximité, etc. Tout en restant dans le cœur et la direction du postulat, de nombreuses pistes sont ouvertes et peuvent être explorées. Quelle que soit la direction retenue, il est possible que des vestiges de l'époque romaine se trouvent sous le parking actuel. Il est donc primordial d'inclure un volet « romain » aux réflexions, avec une analyse des lieux et une mise en valeur potentielle de ce qui pourrait être trouvé.

De plus, une large majorité de la commission pense que le postulat peut très bien s'insérer dans la stratégie actuelle de piétonnisation du Centre que la Municipalité élabore. En effet, en retirant ce parking privé (qui ne doit pas rapporter beaucoup d'argent à la Ville) et en réaffectant les quelques places publiques juste devant l'ancien collège à ces personnes, il serait possible de fermer cette rue à la circulation, victime du trafic de « passage » en quête d'une place de stationnement.

Néanmoins, dans la mesure où la parcelle est constructible, une minorité de la commission estime qu'il pourrait être intéressant de construire un immeuble, estimant qu'il s'agit-là d'une zone propice à la densification, que cela pourrait engendrer des recettes pour la Ville et qu'il y a suffisamment de lieux végétalisés non loin de cette parcelle. Bien que la Municipalité doive encore réfléchir à l'issue à donner à ce postulat, la majorité de la commission n'est à ce stade pas favorable à l'idée d'un immeuble.

² En annexe du postulat figure un exemple de projet de végétalisation urbaine à Soleure.

Conclusion

Cette parcelle n°39 semble n'avoir jamais suscité un grand intérêt, tant du côté du Conseil communal que de la Municipalité. Le postulat que la commission a eu entre les mains change de perspective et permet de relancer la réflexion : que pouvons-nous faire de ces 266 m² en mains de la commune ? Comment peuvent-ils être valorisés ? La proposition de végétaliser cet espace aujourd'hui dévolu à un parking privé apparaît tout à fait opportune et pertinente aux yeux de la commission. Cela permettrait de rendre à la population une zone cloisonnée et inexploitée, dans une volonté d'en faire un lieu de vie, de rencontres, de détente. Une telle démarche s'inscrirait par ailleurs très bien dans la volonté qu'a la Municipalité à terme de piétonner une partie du Centre-ville.

Végétalisation avec zones ombragées, potagers urbains, arbres, démarches participatives, buvette estivale : bien que la commission ne soit pas unanime à ce stade sur ce qui devra précisément figurer sur cette parcelle à l'avenir, elle pense que la réflexion mérite d'être menée, et invite donc le Conseil communal à renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer le postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission

Marina Alberti, Alex Braunwalder, Armelle DuPasquier, Laure Damtsas, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Jacques Hanhart, Laetitia Hediger, Brigitte Perez et Sacha Soldini.